

Les écosystèmes du Bassin d’Arcachon

Le bassin d’Arcachon est un système lagunaire. Ce milieu saumâtre résulte de la rencontre des eaux douces de la Leyre et des eaux océaniques. Il est soumis aux marées et, deux fois par jour, se vide au 2/3, laissant de vastes zones découvertes. L’incessante variabilité des conditions physiques (courant, salinité, nature des sédiments, profondeur...) a fait naître un écosystème d’une exceptionnelle richesse biologique et d’une grande productivité en termes de biomasse.

Cet écosystème est fragile et menacé par le développement des activités humaines et de l’urbanisation, d’autant que l’évolution naturelle tend vers un comblement progressif de cette vaste zone lagunaire par les sédiments océaniques et terrestres.

Le bassin d’Arcachon fait l’objet de nombreuses mesures de protection et de dispositifs permettant tant bien que mal de limiter l’urbanisation et la pollution. Loin de faire l’unanimité, le delta de la Leyre, l’île aux Oiseaux, le banc d’Arguin, font toujours l’objet de controverses.

L’estran

L’alternance des submersions-émersions et leur fréquence ont déterminé un système de **zonation de l’estran** :

***les vasières ou slikkes** sont les zones inondées à chaque marée haute, et constituent le domaine des **herbiers à zostères naines** qui abritent une faune peu diversifiée mais très abondante (vers, mollusques, crustacés) servant de nourriture aux poissons (marée haute) et aux oiseaux (marée basse). Il s’agit du plus vaste herbier d’Europe (7000 hectares).

***le schorre** est recouvert lors des marées de vives-eaux et se caractérise par la présence de plantes halophiles (supportant le sel). Elles forment une couverture végétale dense et continue, d’une grande biodiversité (salicorne, aster maritime...). Le schorre assure des rôles importants : il protège le rivage contre l’érosion, a un pouvoir épurateur, abrite et nourrit la faune.

***la zone parhalienne** est un talus végétalisé qui sépare le schorre de la zone terrestre. Ce passage continu entre les formations halophytes et les formations terrestres est devenu très rare autour du bassin et constitue un intérêt écologique majeur.

La production végétale de toutes ces zones est très élevée, ce qui en fait des milieux essentiels pour la faune (refuges, frayères, ressource alimentaire). De leur existence dépend la richesse du peuplement d’oiseaux du bassin d’Arcachon, mais aussi celle des peuplements de poissons, de mollusques et de crustacés exploités par l’homme.

Ces milieux caractéristiques se retrouvent un peu partout le long des rives du bassin d’Arcachon mais ne présentent une superficie et une diversité importantes que sur deux secteurs, les **prés salés d’Arès** et les **prés salés de Gujan-Mestras**.

Dans le premier cas, il s’agit d’un secteur particulièrement riche où s’observent également des plantes de l’étage méditerranéen, très rares dans la région. Cette situation a justifié la création d’une réserve, qui n’illustre malheureusement pas toute la diversité des paysages de ce secteur, notamment en ce qui concerne les zones humides terrestres.

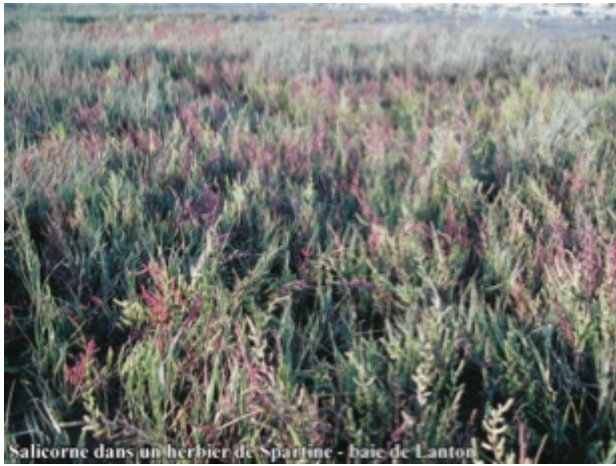
Les prés salés illustrent parfaitement ce que l’évolution naturelle, accélérée par les influences des activités humaines, peut provoquer. Les slikkes sont progressivement envahies par les **spartines**, ce qui aboutit à un exhaussement des terrains, donc à une régression de l’influence marine. La zone parhalienne progresse avec un développement très important des roselières et du **baccharis**. Cette évolution aboutit à une régression des prés salés typiques (schorre).



chenaux et prés salés d'Arès
crédits : GERA



Statice commun ou lavande de mer
crédits : GERA



Salicornie *Salicornia perennis*
crédits : GERA

A Gujan-Mestras, la progression des aménagements portuaires a entraîné la disparition de superficies notables de **schorre**. Les **prés salés** qui subsistent présentent malgré tout une grande diversité floristique, essentielle pour le fonctionnement écologique du bassin d’Arcachon.

Sur les autres secteurs, on assiste, du fait de l’envasement progressif du bassin d’Arcachon, à une progression lente de petites superficies de **schorre**.

Parmi les autres milieux importants du bassin d’Arcachon, on citera les **milieux sableux** (plages et dunes) et les **domaines endigués** (bassins en eau, prairies et boisements humides).

Les milieux sableux

Moins connues que les vasières, **les plages constituent pourtant des zones d’accueil** de nombreuses espèces d’invertébrés, souvent spécifiques de ce milieu. Ces peuplements jouent un rôle important dans le fonctionnement du bassin, en tant que détritivores (consommation de la matière organique morte) ou en tant que ressource alimentaire pour l’avifaune.

Les boisements dunaires jouent un rôle fondamental dans la stabilisation du trait de côte. Sur les communes de Lège et d’Arcachon, ces boisements présentent un sous-bois diversifié où se développent le chêne vert, l’arbousier, l’immortelle des dunes, le genêt à balais...



pinède dunaire
crédits : GERA



sous bois de la pinède dunaire, dominé par l'arbousier et le chêne vert
crédits : GERE



cistes
crédits : GERE



orchidée (céphalanthère à longues feuilles)
crédits : GERE

- **Les domaines endigués et le delta de la Leyre**

D'abord étroitement enserrées dans le lit de la rivière, les eaux s'étalent dans les nombreux bras du delta pour rejoindre la lagune et devenir saumâtres. La fréquence d'émersion et de submersion des terres va croissante d'amont en aval - inondation annuelle des secteurs les plus en amont, inondation saisonnière de la frange bordant le bassin à chaque grande marée, submersion aux rythmes des marées quotidiennes - créant ainsi **une mosaïque de milieux humides plus ou moins saumâtres**. Les roselières couvrent de vastes étendues dans la partie amont du delta et laissent place à des prairies humides. Avec le déclin de l'élevage extensif, celles-ci sont peu à peu envahies par des arbustes (baccharis, bourdaine, saules...).



le baccharis (Baccharis halimifolia)
crédits : GERA

Situés dans la partie orientale du bassin et au niveau du delta de la Leyre et créés pour la production du sel puis la pisciculture, **les domaines endigués** (Certes-Graveyron, Escalopier, Malprat, Fleury...) ne sont plus exploités depuis le milieu du XXème siècle. Ils ne subissent plus l'influence des marées qu'au travers d'ouvrages hydrauliques qui permettent de faire entrer ou sortir l'eau de mer. Leur fonctionnement et leur évolution dépendent donc entièrement de la gestion humaine, aussi bien pour l'alimentation en eau que pour le maintien de surfaces en herbe (pâturage, fauche). Ce mélange entre milieux terrestres, d'eau douce et d'eau saumâtre fournit également des milieux très riches qui jouent un rôle fondamental pour l'accueil d'une faune très variée d'oiseaux, d'amphibiens ou de reptiles, présents sur le bassin, qui ne se reproduisent que sur ces domaines. Situé sur une des grandes voies européennes de migration, le delta et les domaines endigués jouent un rôle d'importance internationale pour l'avifaune.



Aigrette garzette
crédits : Olivier bernard - Wikipedia - Creative Commons - <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr> -
<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.5/deed.fr> - <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/deed.fr> -
<http://creativecommons.org/licenses/by>



Gorgebleue à miroir

crédits : Uwe Gille - Wikipedia - Creative Commons - <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

- Les domaines endigués et le delta de la Leyre constituent donc le plus souvent l'interface entre le domaine maritime du bassin d'Arcachon et le domaine terrestre du plateau Landais. Ils sont un exemple marquant de l'intérêt écologique que peuvent avoir des milieux façonnés par l'homme quand ce dernier s'appuie sur leur fonctionnement naturel. **Ces domaines endigués ont donc un intérêt patrimonial multiple, en termes d'histoire, de paysage et d'écologie.**